

ENQUÊTE

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

L'Association ENQUÊTE, Représentée par Eric Vinson, Président, Sis c/o Quenin, 20 rue du Terrage, 75010 Paris, d'une part

L'Union nationale des associations familiales (UNAF) représentée par sa présidente Marie-Andrée BLANC, d'autre part :

Préambule

C'est parce l'UNAF et « Enquête » considèrent que la connaissance des principes de la laïcité et des faits religieux favorisent le vivre-ensemble entre les enfants / les adolescents dans un esprit de tolérance et de respect qu'elles ont décidé de formaliser leurs relations par la signature d'une Convention-cadre de partenariat.

L'Union nationale des associations familiales représente officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant régulièrement en France. L'UNAF et les UDAF (Unions départementales des associations familiales) et les URAF (Unions régionales des associations familiales) défendent les intérêts matériels et moraux des familles et désignent les délégués des familles aux divers organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune. Les UDAF gèrent les services d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir leur confier la charge (tutelles, RMI, logement, santé, consommation, éducation, insertion...).

ENQUÊTE est une association à but non lucratif qui cherche à promouvoir le vivre-ensemble, et notamment la découverte de la laïcité, dans un environnement actuel où les questions religieuses sont extrêmement sensibles et celle de la coexistence apaisée des différentes options spirituelles, dont l'athéisme, parfois mise à mal.

Pour ce faire, l'association développe des outils de découverte des faits religieux à destination des enfants (7-11 ans) sous un angle laïque et non confessionnel. Il s'agit de leur permettre de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils évoluent (que l'on parle de la construction du temps, de l'espace, des pratiques ou encore de symbolique) et de semer des graines pour permettre à ces enfants d'être en mesure, une fois adolescents ou adultes, d'évoquer ces questions sur un mode apaisé, dans un contexte aujourd'hui très sensible.

Les objectifs du partenariat

Article 1

Les objectifs du partenariat établi entre « Enquête » et l'UNAF sont les suivants :

- aider à l'information des UDAF, et des associations familiales en diffusant le plus largement possible l'action de « Enquête » et son offre d'accompagnement pour l'animation d'ateliers avec les enfants/ les adolescents.
- réunir régulièrement les UDAF et associations familiales accompagnées par « Enquête » pour partager les expériences et échanger sur les bonnes pratiques

Les engagements de l'UNAF

Article 2

L'UNAF mènera une action de sensibilisation auprès des UDAF et des URAF et des principaux mouvements familiaux concernant l'offre de « Enquête ».

L'UNAF réunira une fois par an avec l'association « Enquête » les UDAF et associations engagées pour faire le point, échanger autour des expériences et dégager les bonnes pratiques.

Les engagements de « Enquête »

Article 3

ENQUÊTE proposera des actions de présentation de ses outils et/ou des actions de formation à construire en fonction des besoins des UDAF et URAF, et des principaux mouvements familiaux intéressés.

ENQUÊTE participera à la réunion annuelle organisée par l'UNAF pour faire le point, échanger autour des expériences et dégager les bonnes pratiques.

Modalités de suivi

Article 4

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette convention, un groupe de suivi est mis en place, comprenant un représentant de « Enquête » et un représentant de l'UNAF.

Ce groupe se réunit au moins une fois par an, afin d'établir un bilan de la convention cadre de partenariats d'objectifs, d'opérer, le cas échéant, les régulations nécessaires, de préparer les actions futures, en fonction des évolutions du contexte institutionnel, et des réflexions conduites par nos deux organismes.

NAB




Article 5

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement.

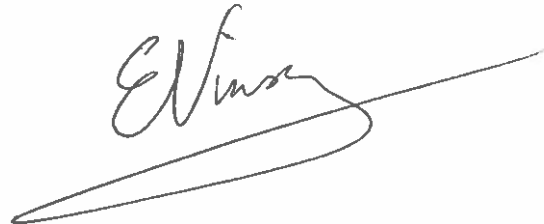
Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties, au plus tard le 1er avril de l'année en cours.

Fait à Paris, le 26/10 2015

Marie-Andrée BLANC
Présidente de l'UNAF

Handwritten signature of Marie-Andrée Blanc in black ink, featuring a large, stylized initial 'M' and the name 'Blanc' written in a cursive script.

Eric Vinson
Président de ENQUÊTE

Handwritten signature of Eric Vinson in black ink, featuring a large, stylized initial 'E' and the name 'Vinson' written in a cursive script.